

Service Didot Accompagnement

Rapport d'activité 2014

Par Frédéric Laisné, Responsable du service, et par l'équipe éducative

DIDOT ACCOMPAGNEMENT
16 rue Paul Belmondo 75012 PARIS
Tél. 01.40.47.02.23 Fax. 01.43.21.54.06
E-mail. : info@didot.asso.fr site Internet : www.didot.asso.fr

1 L'ORGANISATION ET LES MOYENS

1.1 Les moyens humains.

- Rappel sur le personnel (tableau qualifications).
- Le personnel en 2014.
- Formation du personnel.

1.2 Les moyens matériels

- Situation du parc immobilier
- Occupation
- Besoins

2 LE PUBLIC ACCOMPAGNE EN 2014.

2.1 Évolution de l'effectif (admissions, sorties).

2.2 Caractéristiques de l'effectif au 31/12/2014

- Age, sexe.
- Durée d'accompagnement.
- Tutelle.
- Logement.
- Emplois et activités de jour.

3 LES ACTIONS DU SERVICE EN 2014.

3.1 L'accompagnement individuel.

3.2 Les activités collectives et la vie associative.

3.3 L'évaluation externe du service par le cabinet Épicuria.

4 ELEMENTS FINANCIERS.

4.1 Compte administratif 2014

4.2 Budget 2015

CONCLUSION & PERSPECTIVES

1 L'ORGANISATION ET LES MOYENS

Le SAVS Didot a accueilli, durant l'année 2014 un nombre d'usagers conforme à sa capacité maximum d'accueil, de 48 usagers accompagnés par 4 éducateurs, représentant 3.36 équivalent temps plein (etp).

Les logements mis à disposition des usagers, qui leur permettent de faire l'expérience d'une vie de plus en plus autonome, ont connu en 2014 un taux d'occupation de 96 %, supérieur à celui de l'année 2013.

1.1 Les moyens humains.

Le SAVS Didot compte fin 2014 huit salariés pour 5.97 etp, répartis comme suit :

Catégorie	Salariés	ETP	Type de contrat	Qualification
Direction / encadrement	1 directeur	1	CDI	Niveau 2
	1 psychologue	0.11	CDI	Niveau 1
Administration /Gestion	1 secrétaire/comptable	1	CDI	Niveau 3
Social	1 assistante sociale	0.50	CDI	Niveau 3
Socio-éducatif	1 animatrice 1 ^{ère} cat.	1	CDI	Niveau 3
	1 animatrice 1 ^{ère} cat.	0.50	CDI	Niveau 3
	1 animateur 1 ^{ère} cat	1	CDI	Niveau 3
	1 animateur 1 ^{ère} cat.	0.86	CDI	Niveau 1
Total	8	5.97		

Aucun mouvement de personnel n'a eu lieu durant l'année 2014. Cette stabilité est positive pour les usagers et pour le travail d'équipe.

Sur le plan de la **formation du personnel**, trois salariés ont suivi des formations individuelles, représentant un total de 90 heures de formation.

Ces formations ont porté sur l'éthique professionnelle, les personnes handicapées mentales vieillissantes. Une salariée a pu également se perfectionner dans l'usage des outils bureautiques.

Il est à noter qu'une stagiaire éducatrice spécialisée a passé une année au sein de notre service de février 2014 à février 2015.

1.2 Les moyens matériels.

Depuis 2005 notre service loue 10 logements dans le parc social parisien pour accomplir sa mission. Ces logements font l'objet de conventions avec Paris-Habitat pour neuf d'entre eux et avec la RIVP pour l'un d'entre eux.

N°	Adresses	Bailleurs	Types	Utilisation
C80	rue du Cotentin Paris 15	Paris Habitat	F3	Siège
C10	rue du Cotentin Paris 15	Paris Habitat	F1	Activités collectives
R1	rue Albert Roussel Paris 17	Paris Habitat	F1	Hébergement 1 personne
R7	rue Albert Roussel Paris 17	Paris Habitat	F1	Hébergement 1 personne
R27	rue Albert Roussel Paris 17	Paris Habitat	F1	Hébergement 1 personne
R40	rue Albert Roussel Paris 17	Paris Habitat	F1	Hébergement 1 personne
R76	rue Albert Roussel Paris 17	Paris Habitat	F1	Hébergement 1 personne
R77	rue Albert Roussel Paris 17	Paris Habitat	F4	Hébergement 3 personnes
B32	rue Broussais Paris 14	Paris Habitat	F4	Hébergement 3 personnes
D1	rue Léon Dierx Paris 15	RIVP	F4	Hébergement 3 personnes

Trois appartements collectifs et **5 studios** nous permettent d'héberger aujourd'hui **14 personnes** dans le cadre d'un contrat de mise à disposition par lequel la personne s'engage à régler une redevance correspondant au loyer (ou part du loyer) que nous acquittons aux bailleurs, diminué de l'aide pour le logement à laquelle elle peut prétendre.

Ces logements doivent permettre aux usagers hébergés de faire l'expérience d'une vie autonome afin qu'ils prennent confiance dans leur capacité à vivre sans avoir besoin au quotidien d'une présence familiale ou éducative.

En 2014 le taux d'**occupation** global de nos chambres en appartements partagés et de nos studios a été de **96 %** contre 95 % en 2013.

L'articulation de l'usage des appartements partagés et des studios individuels doit permettre à nos usagers hébergés de faire cet apprentissage progressivement. Ainsi, l'hébergement en studio doit succéder à la période d'hébergement en appartement pendant laquelle la personne n'est pas mise directement dans une situation d'isolement, où ses capacités d'autonomie sont évaluées et où elle peut compter sur la présence hebdomadaire d'un éducateur.

En 2014, trois personnes ont quitté l'hébergement que nous leur proposons. Une personne a souhaité retourner vivre en foyer hébergement, 6 mois seulement après que nous l'ayons accueillie. Deux personnes ont été relogées en fin d'année. Une personne a obtenu un logement en nom propre, à Paris habitat, après que son dossier de demande ait abouti, dans le cadre du dispositif dit des "accords collectifs" piloté par la préfecture. L'autre personne a été relogée par l'office public de Gonesse (95), ville dans laquelle elle souhaitait se rapprocher de sa famille.

Les places d'hébergement laissées par ces personnes ont été pourvues au début de l'année 2015.

Il est à noter que nous avons fait réaliser des travaux de rénovation dans deux des logements que nous mettons à disposition. Nous avons également renouvelé l'équipement électroménager d'un de nos studios.

Afin d'augmenter notre capacité d'hébergement et de permettre à notre service d'accueillir ses usagers avec plus de confort, nous évoquions en conclusion du rapport d'activité de l'année 2013, notre projet de trouver de nouveaux locaux pour notre service et redonner aux appartements de la rue du Cotentin leur destination première: loger des personnes. Compte tenu des prix pratiqué sur le marché de l'immobilier de bureau à Paris, il fallait, préalablement à toutes recherches, nous entendre avec notre principal financeur, le département de Paris, sur le budget qu'il serait possible de consacrer à la location de ces nouveaux locaux. Nous sommes allés présenter ce projet à la responsable du Bureau des Actions en faveur des Personnes handicapées en mars 2014 et nous avons pu nous mettre d'accord sur un budget à ne pas dépasser de **41 000 €** annuels pour le loyer et les charges, à partir du 1^{er} janvier 2015. Ainsi nous nous sommes mis à la recherche d'un local adapté à notre activité, ménageant des espaces d'entretien, et des espaces ouverts qui nous permettent de mener les activités collectives que nous proposons à nos adhérents.

2 LE PUBLIC ACCOMPAGNE EN 2014.

L'accompagnement proposé par le SAVS Didot a concerné **51 personnes** en 2014.

- 47 personnes relevant pour leur prise en charge du département de Paris (75) ;
- 2 personnes relevant pour leur prise en charge du département du Val-de-Marne (94) ;
- 1 personne relevant pour sa prise en charge du département de Seine-Saint-Denis (93).
- 1 personne que nous hébergeons à Paris relevant pour sa prise en charge du département des Hauts-de-Seine (92). jusqu'au 30 septembre et de Paris à partir du 1^{er} octobre¹.

2.1 Évolution de l'effectif (sorties, admissions).

L'effectif d'usagers au 1^{er} janvier 2014 s'élevait à 46 personnes. Deux admissions ont eu lieu en février portant ainsi le nombre d'usagers à 48. Entre le mois de juillet et le mois d'octobre 3 fins de prise en charge et 3 nouvelles admissions sont intervenues. Nous précisons qu'en amont et en aval de la prise en charge, notre association propose une période de découverte à de futurs usagers et une "formule club" aux anciens usagers qui le souhaitent. La période de découverte consiste à proposer des rendez-vous mensuels, sur des temps collectifs, aux personnes en attente d'admission afin qu'elles se familiarisent avec notre service. La formule club consiste elle, à offrir à des personnes dont la prise en charge s'arrête, la possibilité de rester adhérent à notre association et de continuer à fréquenter les permanences du soir, les activités du samedi et de participer aux sorties organisées par le service.

Les admissions : 5 nouveaux usagers en 2014.

Nous avons accueilli deux nouveaux usagers au début de l'année 2014. Nous avons rencontré ces personnes en 2013; L'une d'entre elle souhaitait quitter le foyer qui l'hébergeait et nous lui avons offert la possibilité de vivre dans un de nos appartements partagés où une place s'était libérée. L'autre personne admise en début d'année nous a été adressée par son Esat afin qu'elle puisse développer un projet d'autonomie. Ces 2 personnes ont souhaité interrompre leur accompagnement au bout de quelques mois. La première parce qu'elle ne souhaitait plus vivre dans un appartement mixte, ce qu'elle avait pourtant accepté au début de sa prise en charge. Cette personne parvint à trouver un nouveau foyer d'hébergement, par elle-même. L'autre usager pour lequel la prise en charge s'est interrompue rapidement n'a jamais malgré notre aide fait les démarches nécessaires à l'obtention d'une orientation en Savs, interrogeant ainsi sa motivation réelle pour développer son autonomie.

¹ Le 92 a fait valoir une décision récente du conseil d'État (n°348 292) qui stipule que l'hébergement proposé à une personne dans le cadre de son suivi en SAVS est acquisitif de domicile de secours.

4 personnes rencontrées en 2013 & admises en 2014		
26 personnes reçues en 2014	11 personnes correspondant aux critères d'admission.	1 personne admise
		6 personnes en formule "découverte".
		4 personnes non satisfaites par la formule "découverte" & donc non admises faute de places disponibles.
	9 personnes ne présentant pas un projet ou un handicap compatible avec notre service	5 personnes réorientées (SAS B.Wybo, service d'insertion professionnelle, autres savs)
		4 personnes dont la demande d'accompagnement n'a pas encore émergé.
6 personnes n'ont pas donné suite au 1 ^{er} entretien.		

Deux autres personnes admises au milieu de l'année nous avaient contactées en 2013. Elles nous ont été adressées par leur Esat. Âgées d'une vingtaine d'années et vivant avec leur famille ces personnes ont en perspectives le projet de s'essayer à une vie autonome dans nos appartements partagés.

Enfin un Monsieur s'est adressé à nous au début de l'année 2014. Nous l'avons admis avec le projet de l'aider à régler une situation administrative et matrimoniale compliquée. Il est le concubin d'une adhérente qui côtoie elle-même encore le service dans la cadre de la formule club.

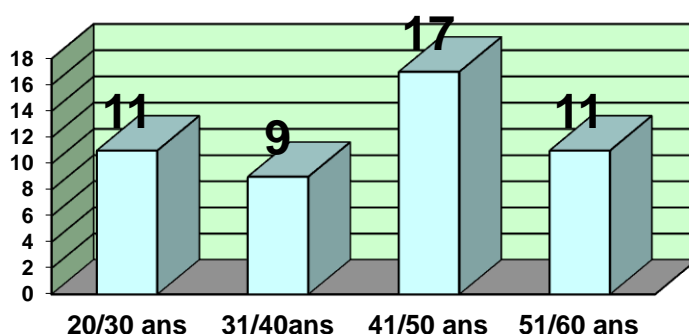
Il est à noter que depuis la mise en place de sa nouvelle procédure d'orientation / admission en mars 2014, la MDPH nous a adressé 20 notifications mentionnant notre service, et concernant des personnes sollicitant un accompagnement en Savs. Sur ces 20 personnes, 10 seulement nous ont contactés parmi lesquelles 4 personnes fréquentaient notre service régulièrement fin 2014 dans l'attente d'une admission. Pour les 6 autres personnes rencontrées nous avons fait un travail de réorientation car leur projet ou leur handicap n'était pas compatible avec les compétences de notre service. Cela nous interroge sur le partenariat qui reste à améliorer avec la MDPH, afin que notre collaboration soit plus efficace et que les parisiens qui le sollicitent soient mieux orientés.

Les sorties: 3 fins de prise en charge ont eu lieu en 2014.

Hormis les 2 personnes ayant été accompagnées seulement quelques mois dont nous avons parlé précédemment, une personne a vu son accompagnement se terminer à la fin du mois de juin 2014. Ce jeune homme que nous accompagnions depuis 5 années a pu intégrer le foyer hébergement "Jean Escudie" de la Protection Sociale de Vaugirard. Cette orientation lui convenait mieux qu'un hébergement en appartement qui semblait prématuré pour lui. Il reste adhérent à notre association et fréquente régulièrement nos permanences et nos activités.

2.2 Caractéristiques de l'effectif en 2014.

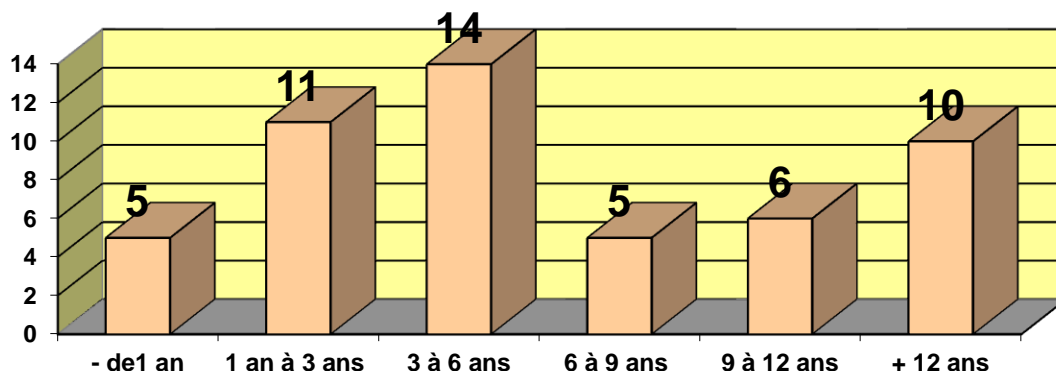
Au 31/12/2014, le SAVS Didot accompagnait **48 personnes** dont l'âge moyen était de **42 ans**. Les tranches d'âge se répartissent ainsi :



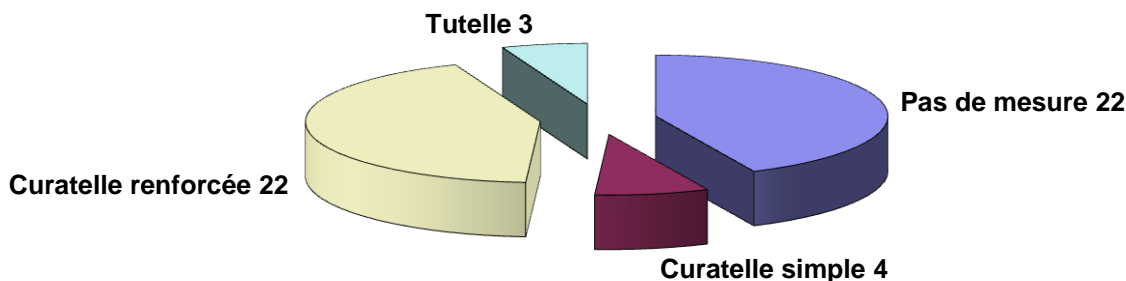
Aucun usager n'a atteint l'âge de 60 ans en 2014. Nous travaillons à la réorientation vers des services mieux adaptés que le notre, pour quelques personnes qui atteindront cet âge dans les prochaines années. En plus du manque de places dans ces services, il est parfois difficile de faire comprendre à ces personnes souvent très attachées à notre service, que cette réorientation est dans leur intérêt. Le travail est parfois long, avant qu'elles perçoivent positivement le relais que pourra prendre un nouvel établissement dans leur accompagnement.

Parmi les 51 personnes accompagnées en 2014, on dénombre **26 femmes** et **25 hommes**.

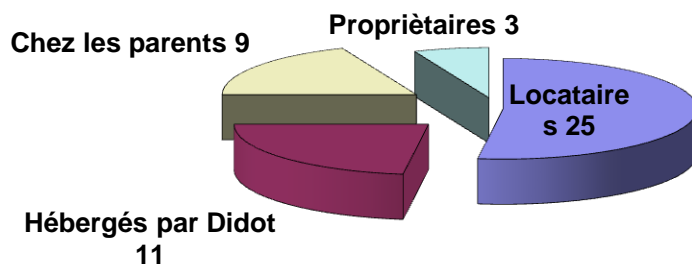
La durée médiane de l'accompagnement des 51 personnes accompagnées en 2014 est de **4 ans et 7 mois** et se répartit ainsi :



En ce qui concerne l'autonomie dans la gestion budgétaire, nos usagers se répartissent comme suit :

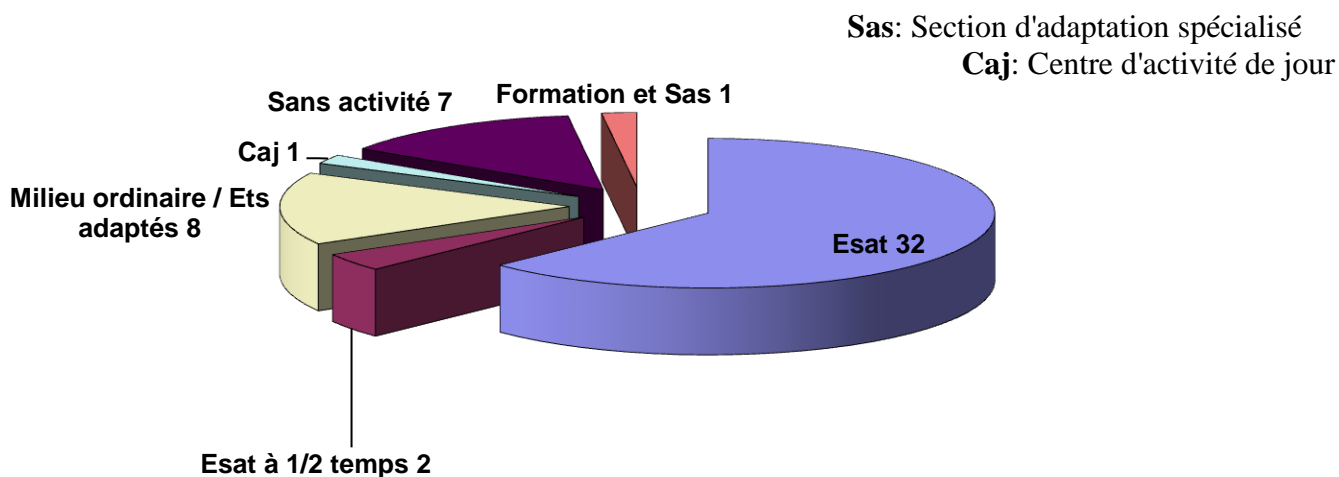


Les 48 personnes accompagnées au 31/12/2014 ont des situations vis-à-vis du logement différentes :



Il est à noter que 3 places étaient vacantes dans nos appartements à la fin de l'année 2014; elles ont été pourvues au 1^{er} trimestre 2015.

Les situations en matière d'emploi des personnes accompagnées en 2014 se répartissent comme suit :



En 2014, les usagers de notre service travaillaient pour près des 2/3 en **établissement d'aide par le travail** à Paris ou en proche banlieue.

Un jeune usager a pu intégrer l'Esat "Turbulence" après 2 années passées à la section d'adaptation spécialisée Bernard Wybo.

Des difficultés de santé ont touché plusieurs usagers du service. L'un d'entre eux a été amené à diminuer son travail en Esat pour passer à mi-temps. Un autre usager qui rencontre des difficultés importantes d'ordre psychiatriques a été contraint quant à lui d'interrompre totalement son travail à l'Esat. Des soins visant à la stabilisation de son état de santé sont nécessaires aujourd'hui avant qu'il n'envisage de reprendre une activité. Une dernière personne a été également contrainte de cesser son travail suite à un accident de la circulation qui l'a maintenue pendant de long mois à l'hôpital. Cette personne réapprend doucement à marcher, son retour au domicile a néanmoins été rendu possible grâce à la présence 7 heures pas jour d'une auxiliaire de vie.

3 LES ACTIONS DU SERVICE EN 2014

Chaque usager est un cas particulier, son intégration sociale nécessite généralement des actions personnalisées de la part de l'équipe dans les domaines suivants :

- soutien administratif (compréhension des textes, exercice des droits et devoirs) ;
- aide à la gestion du budget ;
- participation à la recherche ou au maintien au niveau de l'emploi ;
- pour ceux qui peuvent y accéder financièrement et psychologiquement, aide à l'obtention d'un logement individuel ;
- apport de conseils en hygiène alimentaire ou corporelle à certains ;
- enfin, aide au lien social pour sortir de l'isolement.

D'autre part, notre service propose chaque soir à ses adhérents une permanence d'accueil de 17h à 19h et chaque samedi un repas suivi d'une activité de 11h à 17h.

3.1 L'accompagnement individuel.

Chaque usager rencontre son référent éducatif lors de rendez-vous réguliers à raison d'un à trois par mois. Ceux-ci ont lieu au siège du service et au domicile de la personne si elle le souhaite. En fonction des besoins de la personne, les rencontres peuvent également prendre la forme d'accompagnements (médicaux, courses, démarches administratives, etc.).

Chaque personne a un parcours différent et des besoins spécifiques. De ce fait, l'accompagnement proposé par le service est adapté à chacun. Toutefois, et bien qu'ils soient conçus différemment suivant les personnes, de nombreux soutiens sont nécessaires dans des domaines tels que les démarches administratives, l'aide à la gestion du budget, les suivis médicaux, l'obtention ou l'aide au maintien dans un logement, etc.

Lorsque l'usager a un représentant légal, celui-ci est un interlocuteur incontournable pour le service. En effet, son assentiment au projet individuel d'accompagnement de son protégé est toujours recherché et dans bien des cas nécessaire. Ce partenaire privilégié est fréquemment sollicité par l'usager et son référent éducatif (organisation des vacances, aménagement du logement, démarches administratives, etc.). Le référent éducatif peut être amené à accompagner l'usager pour rencontrer son représentant légal.

Avec l'accord de l'usager, un travail de partenariat peut également avoir lieu avec les différents services médico-sociaux qui l'accueillent, tels que les CMP, les ESAT, les CAJ, etc. Ce travail se traduit par des échanges téléphoniques et écrits ainsi que par des rencontres ponctuelles.

L'utilisateur peut prendre contact avec le service par téléphone pour poser des questions, prendre des rendez-vous, répondre à un besoin de communiquer, briser sa solitude ou faire part de ses angoisses. Un répondeur est à sa disposition en dehors des temps d'ouverture du service (10h / 19h du lundi au vendredi et 10h / 17h le samedi).

Chaque année, le projet individuel d'accompagnement est réexaminé dans le cadre du bilan annuel d'adhésion, à l'occasion d'un entretien qui réunit la personne accueillie, son éducateur référent et le responsable du service. Cela permet de faire le point sur l'année écoulée et sur les changements importants survenus dans la vie de la personne. Le projet d'accompagnement défini l'année précédente a-t-il été mis en place ? Qu'est-ce qui a réussi ? Quelles difficultés ont été rencontrées ?

Au regard du chemin parcouru, la personne est amenée à s'exprimer sur son besoin et son désir de renouveler ou non son adhésion. Si la personne choisit de continuer son suivi éducatif, son projet individuel d'accompagnement est redéfini pour une année. En cas de besoin, sur proposition du service ou à la demande de l'utilisateur, le bilan annuel d'adhésion peut être avancé.

Modalités de l'accompagnement individuel en 2014 (moyennes par semaine)

Appels téléphoniques des usagers	10
Entretiens dans nos locaux avec les usagers	16
Visites au domicile des usagers	13
Accompagnements des usagers pour une démarche à l'extérieur	5

3.2 Les activités collectives et la vie associative.

Les permanences que nous proposons tous les soirs de la semaine entre 17h et 19h constituent un aspect important de notre activité. Ce moment rassemble les adhérents en formule club ou bénéficiant d'un accompagnement individuel ainsi que les personnes en période découverte. C'est pour la plupart un moment de détente après la journée de travail. Pour d'autres qui n'ont pas d'activité régulière dans la journée, c'est le moment où ils voient du monde. Des discussions sur l'actualité ou sur les projets du service sont animées par un membre de l'équipe. Des jeux de société ou des ateliers de préparation de crêpes ou de jus de fruit sont parfois organisés. Ces permanences ont réuni en moyenne 30 personnes par semaine en 2014.

Soulignons également le vif intérêt que les adhérents ont manifesté pour les activités proposées le **samedi**. Ces moments réunissent un petit groupe d'adhérents qui font les courses, préparent et partagent un repas. La suite de la journée est consacrée à des activités diverses, parfois à l'intérieur ou parfois à l'extérieur afin de s'adapter aux possibilités de chacun.

Afin d'inciter tous les adhérents à participer à ces samedi et en particuliers ceux qui sont isolés et n'y participent pas spontanément, nous leur envoyons le programme bimestriel des activités proposées. Cela nous demande d'avoir de l'imagination et de varier les activités proposées. Cela a eu des effets positifs sur la fréquentation de ces samedis en 2014, durant lesquels nous avons accueilli **6 personnes** en moyenne.

Ainsi les samedis aux ateliers du Louvre rencontrent toujours un grand succès. Voici ce qu'en dit Églantine Piveteau éducatrice spécialisée du service, qui est particulièrement investie dans ce projet:

Projet ateliers Musées

Dans le cadre du travail d'accompagnement à la vie sociale, est inclus l'éveil à la vie culturelle. En effet, la déficience mentale nécessite souvent une stimulation extérieure afin de pouvoir penser et mener à terme une activité quelle qu'elle soit. Malgré la possibilité de visiter gratuitement les musées par le biais de la carte d'invalidité, l'inhibition, le manque de confiance en soi et les difficultés de compréhension empêchent les adhérents de s'y rendre seuls. Les activités du samedi sont donc l'occasion de proposer une ouverture culturelle sur le monde qui nous entoure par des sorties ayant pour objectif l'intégration dans la vie de la cité.



Depuis 2011, nous nous rendons régulièrement dans divers musées parisiens afin d'y effectuer des ateliers encadrés par des artistes formés au handicap mental. Les visites guidées demandent de bonnes capacités de mémorisation et de compréhension que n'ont pas tous nos adhérents. C'est pourquoi le choix d'ateliers éveille leur intérêt car nous sommes dans le « faire ». Les séances des ateliers sont thématiques et organisées en deux temps. Le premier temps consiste à expliquer le thème de l'atelier et à aller observer des œuvres précises dans le musée, le second temps consiste à mettre en lien la visite avec l'activité manuelle. Nous repartons toujours avec nos productions que nous valorisons à l'association par l'exposition de celles-ci notamment lors d'un petit vernissage organisé début 2014.



Nous savons que l'activité est une clé dans le travail éducatif. Par ce biais, nous travaillons la valorisation de soi, la concentration, l'éveil et l'apprentissage d'un savoir. Il s'agit aussi de partager cette activité en groupe donc de créer un lien socialisant entre nos adhérents. L'exposition des « œuvres » est l'occasion de se souvenir de l'atelier donc de travailler sur la mémoire.

Nous nous sommes rendus majoritairement au Louvre qui propose un large choix d'ateliers (mosaïque, fresques, bandes dessinées, sculpture, photo, orfèvrerie, mise en scène...) mais nous sommes aussi allés au musée Cernuschi pour un atelier origami, au musée Bourdelle pour un atelier sculpture, au petit Palais pour un atelier peinture impressionniste et à Pompidou. Nous nous rendrons bientôt au Philharmonie pour un atelier musique. Tous les ans, 7 à 8 ateliers sont proposés les samedis. L'aspect très positif est que les adhérents en sont demandeurs et en parlent régulièrement. Ils montrent ainsi qu'au-delà du fait qu'ils apprécient ces temps-là, ils sont investis et en sont partie prenante.

L'année 2014 était une année importante pour le **Conseil de la Vie Sociale**, nous devions procéder à de nouvelles élections, comme il se doit tous les 3 ans. Ces élections ont eu lieu en avril. Dix candidats souhaitaient devenir représentant des usagers. Trois titulaires et trois suppléants furent élus. Lors des Conseils, titulaires et suppléants sont présents, le conseil compte également deux représentants du personnel et deux représentants du conseil d'administration de l'association.

Le CVS s'est réuni 5 fois en 2014. Il a été proposé que le conseil puisse dépenser une somme de 500€, dans l'acquisition de ce que bon lui semblera, à condition que ce qui aura été acheté puisse être utile à l'ensemble des adhérents. En 2014 aucun achat n'a été réalisé, le conseil compte bien utiliser le budget qui lui est alloué à partir de 2015.

Un petit bulletin d'information imagé est envoyé après chaque conseil à l'ensemble des adhérents les tient au courant de ce qui a été débattu. Ce bulletin fait également appel aux suggestions des adhérents pour que de nouvelles questions soient proposées au Conseil suivant.

Enfin, les adhérents ont pu participer aux moments forts de l'association et du service :

- La fête annuelle en janvier, qui a été l'occasion cette année de visiter le **musée des arts forains** à Bercy: 29 participants. Les photos de cette sortie peuvent être visionnées en cliquant [ici](#).
- Une participation aux Olympiades du vivre ensemble pendant lesquelles 7 adhérents et 2 accompagnateurs ont pu s'essayer à différents sports. Les photos [ici](#).
- Une sortie en juin organisée à **Honfleur**, avec ballade en bateau sur l'estuaire de la Seine, et visite du Naturospace: 30 participants. Les photos [ici](#).
- **L'assemblée générale** à la Maison des associations du XV^{ème} arrondissement.
- Enfin, un **voyage à Bruxelles** pour 12 adhérents accompagnés par 2 membres de l'équipe a été organisé en novembre. Ce voyage a permis à nos adhérents de rencontrer des usagers belges du SISAHM service pour des bruxellois en situation de handicap mental. Ce fût l'occasion pour nos adhérents de se laisser guider dans Bruxelles et d'échanger avec leurs hôtes. Nous avons hâte de recevoir à notre tour à Paris un groupe de cette association. Les photos de ce périple sont disponibles [ici](#).

3.3 L'évaluation externe du service par le cabinet Épicuria.

Cette démarche d'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées a été instituée par la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 qui, en modifiant l'article L 312-8 du code de l'action social et des familles, l'a rendu obligatoire et a élargi son champs d'application non plus aux seuls établissements accueillant des personnes âgées mais à l'ensemble des établissements médico-sociaux énumérés à l'article L 312-1 de ce même code. Cette seconde évaluation, après celle que nous avons effectuée nous même en 2012, devait être réalisée par un organisme habilité. Les conclusions de cette évaluation conditionnent le renouvellement de notre autorisation à fonctionner après le 3 janvier 2017.

Nous avons reçu M. Douarche du cabinet Épicuria en mars 2014. Il a pu, pendant les 3 jours qu'il a passés dans notre service, interviewer des adhérents, des membres du personnel, des partenaires afin de vérifier la conformité de nos pratiques avec celles que nous décrivions dans notre évaluation interne. Le rapport de M. Douarche est consultable [ici](#). Nous le remercions pour ses conseils en ce qui concerne les procédures à améliorer. Nous prenons bonne note de ses préconisations quant à l'utilisation des recommandations de bonnes pratiques professionnelles publiées par l'Anesm.

4 ELEMENTS DU BUDGET.

Le SAVS Didot Accompagnement fonctionne avec un budget annuel d'environ 350 000 euros. Les dépenses de personnel représentent plus de 82 % de cette enveloppe, le reste se répartissant entre l'exploitation courante (un peu plus de 6 %) et les dépenses liées aux biens meubles et immeubles (un peu moins de 12 %).

4.1 Compte administratif 2014 présenté à la DASES

Nature dépense	Compte administratif 2014	
	Montant	Pourcentage
Groupe I : Exploitation courante	21 686	6.3
Groupe II : Dépenses de personnel	284 737	81.9
Groupe III : Dépenses relatives à la structure	41 087	11.8
Total	347 510	100

4.2 Budget 2015 en cours d'approbation.

Nature dépense	Budget 2015 (en €)	
	Montant	Pourcentage
Groupe I : Exploitation courante	24 911	6.5
Groupe II : Dépenses de personnel	294 403	77.2
Groupe III : Dépenses relatives à la structure	62 129	16.3
Total	381 443	100

Les montants ci-dessus prennent en compte le déménagement de notre service à partir de janvier 2015 ce qui explique l'augmentation conséquente de nos dépenses liées à la structure.

CONCLUSION & PERSPECTIVES.

L'année 2014 fut une année de transition pour notre association et son service d'accompagnement. Nous avons préparé durant toute l'année ce qui sera un grand changement pour nous 2015: le déménagement du service et le réaménagement de nos anciens locaux en logements pouvant accueillir de nouveaux usagers.

Ainsi 2014 fut une année de négociation avec notre autorité administrative de tutelle: la Dases pour obtenir les moyens de réaliser ce projet dans des conditions financières raisonnables. Ce fut également une année de prospection durant laquelle nous avons recherché ce nouveau local pouvant accueillir notre service ménageant des espaces d'entretiens, mais aussi des espaces plus vastes pour mener nos activités collectives.

Nous sommes heureux d'avoir sollicité la Régie Immobilière de la Ville de Paris qui nous a proposé un local tout à fait adapté et idéalement situé en bordure du jardin de Bercy (voir [ici](#) la 1^{er} visite) Nous ne doutons pas que cette futur installation sera un nouveau départ pour Didot Accompagnement.